

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois du mois d'octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Dunière sur Eyrieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard Brosse, Maire de la commune de Dunière sur Eyrieux.

Date de convocation : 13.10.2015

PRESENTS : G.BROSSE, C.FANGET, S.ROZMANOWSKI, A.VALETTE, P.MARCOUX, M.PALIX, J.CANOSI, I.ICARD, D.BOISSEL

EXCUSÉ : J.MAWART procuration à A.VALETTE

SECRETAIRE DE SEANCE : D.BOISSEL,

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 38.

En préambule de ce conseil, Gérard Brosse présente à l'assemblée Damien SARTRE, qui a été retenu au poste d'agent technique en CAE pour une durée d'un an en renfort sur les services techniques de la commune.

Puis Gérard Brosse lit le courrier de Vincent COTTE qui informe l'assemblée de sa démission pour raisons personnelles et par manque de disponibilités. Le Maire et l'ensemble du conseil remercient Vincent COTTE pour son investissement au cours de ces 19 mois de mandature.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 08 septembre 2015

Le procès-verbal du Conseil Municipal a été transmis à chacun des Conseillers Municipaux pour lecture et avis.

Aucune autre observation étant faite, il est procédé au vote en Conseil Municipal :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Délibération portant sur l'acquisition d'une parcelle

Depuis plusieurs années, une irrégularité subsiste sur les plans cadastraux entre la propriété en indivision de Madame Gervis et la commune de Dunière sur Eyrieux (parcelle B1804, 1805, 1808 et 1809).

La commune de Dunière sur Eyrieux, à la demande de Madame Gervis, a effectué les divisions de parcelles et bornages nécessaires à la régularisation de cette situation et se porte acquéreuse de plusieurs parcelles de terrain issues de la division foncière des parcelles mentionnées ci-dessus. Ces terrains sont vendus à l'Euro symbolique et les frais de notaire sont à charge communale.

Ces divisions de parcelles ont vocation à être intégrées dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

-APPROUVE la signature de l'acte de cession, au profit de la commune, des divisions issues des parcelles ci-dessus désignées (b, c, d, f, g, i, j, l)

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession,
- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses afférentes à cette cession,

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Décision adoptant le rapport de la CLECT

Vu l'article 1609 nonies C IV et V 1°bis du Code Général des Impôts.

Vu le rapport en date du 07 octobre 2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche relatif à la révision des attributions de compensation de l'année 2014.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 07 octobre 2015 a approuvé, à la majorité simple (34 pour, 0 contre et 0 abstention), ledit rapport.

Considérant que ledit rapport et les attributions de compensation révisées de l'année 2014 doivent également être soumis au vote de chaque conseil municipal délibérant à la majorité simple.

Considérant que la révision des attributions de compensation de l'année 2014 nécessite l'approbation des 35 conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche en date du 07 octobre 2015,
- **approuve** la révision des attributions de compensation de l'année 2014 pour un montant de 550 926€,
- **approuve** la prise en compte de la révision des attributions de compensation de l'année 2014 sur les attributions de compensation de l'année 2015.
- **fixe** le montant de l'attribution de compensation de l'année 2015 à 11 194 121,61€ (hors transfert et restitution de compétences 2015),
- **fixe** le montant de l'attribution de compensation des années 2016 et suivantes à 10 643 194,42€ (hors transfert et restitution de compétences 2015 et suivantes) ,

VOTE : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

4. Délibération autorisant à contracter un emprunt

Les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur

budget pour anticiper le versement du FCTVA et le versement de recettes d'investissement certaines (subventions),

L'Adjoint aux finances a sollicité diverses banques pour un emprunt de 20 000€. La Caisse d'Épargne a répondu favorablement à cette demande.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Somme empruntée : 20 000 €

Durée : 18 mois avec un remboursement du capital in fine

Intérêts : A taux fixe payables trimestriellement

Taux fixe : 1.52%

Base de calcul : nombre de jours exacts / 360

Modalités de remboursement du capital : Possibilité d'effectuer à son gré pour tout ou partie le remboursement des fonds mis à disposition, remboursement sans pénalité ni indemnité

Commission d'engagement : 40 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document avec la Caisse d'épargne LDA selon les modalités de son offre détaillées ci-dessus, en vue de l'obtention de cet emprunt.

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Décision modificative – Budget principal

Des décisions modificatives sont prévues pour permettre :

- le versement du salaire du nouvel employé,
- de régulariser un dépassement à l'article 1641,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6416 : Emplois d'insertion		5 000.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		5 000.00 €		
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				5 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				5 000.00 €
Total		5 000.00 €		5 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		201.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		201.00 €		
R 10223 : TLE				201.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				201.00 €
Total		201.00 €		201.00 €
Total Général		5 201.00 €		5 201.00 €

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. Délibération portant sur des demandes de subvention

Un certain nombre d'association sollicite la Commune pour obtenir des subventions ; il vous est proposé comme les années précédentes d'accorder la somme de 20€ par adhérents Duniérois inscrits à l'association.

Nom de l'association	Catégorie	Nombre d'adhérent Duniérois	Subvention pour 2015
Montagut Sport et détente	Association Sportive	7 + rappel 2014	290 €
ASO Handball	Association Sportive	6	120 €
ASL La Tribu	Sports et Loisirs	25	500 €
Foyer du Collège de l'Eyrieux	FSE	5	100 €
Gospel en Marcel	Chant	4	80 €
Ecole St Joseph - Parité de financt	Etablissement scolaire	5	100 €
Les Archers de l'Eyrieux	Association sportive	8	160 €
Ecole d'Aïkido Montagutienne	Association Sportive	6	120 €

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. Délibération autorisant l'embauche d'un CAE-CUI

Des C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi.

Notre commune peut y recourir en conciliant ses besoins de renforcer le service technique avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de un an, renouvelable une fois - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion ».

L'Etat prendra en charge **70 %** de la rémunération correspondante au S.M.I.C. sur la base de 22 heures hebdomadaires et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restante à la charge de la commune sera donc minime.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions de d'Agent Technique Communal (cantonnier) à **temps complet** pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition du Maire de recruter un CAE-CUI.

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. Questions diverses

Ont été évoqués :

- Sandrine Rozmanowski dresse un compte rendu de la dernière réunion de travail du SIVU des Ecoles du Riouvel et un retour sur les questionnaires,
- Gérard Brosse informe l'assemblée de la note émise par la bibliothèque « biblio Info » et en cite un extrait « les enfants de l'école de Dunière découvrent ce qu'est une vraie bibliothèque ». Il rappelle d'une part, son souhait de soutenir l'accès à la lecture et le développement de la bibliothèque intercommunale et d'autre part, l'allocation récente d'une somme de 2 385 € pour soutenir le développement de la bibliothèque, notamment informatique. Mais il remarque un manque de communication des bénévoles de la bibliothèque envers la commune de Dunière sur Eyrieux. (absence d'information et de convocation aux réunions de l'élue référente de Dunière, absence de communication des activités auprès de la population de Dunière...)
- Les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015,
- La demande de réfection de voirie d'un administré domicilié Quartier Rochamps à Dunière mais dont l'accès à l'habitation se fait uniquement par St Fortunat ; (coût des travaux 8 748 €) . La commune accepte d'engager 2 000 € pour la réfection de cette voirie sur présentation de facture de la commune de St Fortunat.
- L'Accompagnement dans le cadre d'Agendas d'accessibilités Programmés,

Clôture de la séance : 23h36